

Conseil municipal du 28 mars 2019 : baisse des taux d'imposition

Au cours de la séance budgétaire, Gilbert LE VAILLANT, le maire de la commune, a proposé et fait voter une baisse générale de 3% des taux d'imposition de la commune. Cette décision repose sur deux motivations essentielles :

-une volonté de marquer la solidarité de la commune à l'égard des personnes fragilisées à la suite des hausses brutales et durables des carburants et des sources d'énergie en général.

Le maire a fait observer qu'on ne peut pas en permanence tout demander à l'Etat. La commune et plus largement les collectivités locales doivent également s'impliquer dans cette solidarité.

-montrer que lorsque les finances sont saines, il est possible de continuer d'investir, sans augmenter les impôts, voire de les baisser et ceci sans remise en cause des investissements futurs.